

Programme de formation n°16

AFCS — Formation à la Conduite en Sécurité des Chariots Élévateurs

Préparation à l'autorisation de conduite (chariots automoteurs de manutention à conducteur porté)

Durée : 21 heures (3 jours)

Modalités : Formation en présentiel exclusivement (inter ou intra-entreprise). La conduite d'un chariot élévateur nécessite un encadrement individualisé et l'usage d'un chariot réel : cette formation ne peut être délivrée à distance, ni même partiellement. Alternance d'apports théoriques, de démonstrations et d'exercices pratiques de conduite. 6 participants maximum, compte tenu des exigences de sécurité et de la disponibilité du matériel.

Délai d'accès : Variable selon les sessions programmées et le mode de financement mobilisé (nous consulter — indicatif : de 15 jours à 2 mois).

⚠ Référence réglementaire : Cette formation prépare à l'autorisation de conduite prévue par les articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail, et non au CACES® lui-même. Le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité, référentiel R489 de la CNAM) est une certification distincte, délivrée par un organisme testeur certifié, non obligatoire mais recommandée pour sécuriser l'employeur. L'autorisation de conduite, elle, EST obligatoire : c'est un document interne délivré par l'employeur du stagiaire, sur la base de trois éléments (arrêté du 26 septembre 2025) : (1) un examen d'aptitude médicale réalisé par le médecin du travail, (2) un contrôle des connaissances et du savoir-faire du conducteur — objet de la présente formation, (3) la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site d'utilisation, à la charge de l'employeur. FORMACITE délivre le volet formation et évaluation (point 2) ; l'aptitude médicale et la délivrance finale de l'autorisation relèvent de l'employeur du stagiaire.

Public visé

- ▶ Salariés amenés à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté dans le cadre de leur activité
- ▶ Nouveaux conducteurs ou conducteurs en recyclage

Prérequis

- ▶ Être âgé de 18 ans au moins
- ▶ Aptitude médicale à la conduite de chariots reconnue par le médecin du travail (ou démarche engagée)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ▶ Connaître la réglementation applicable à la conduite de chariots élévateurs (Code du travail, référentiel R489)
- ▶ Identifier les risques liés à la conduite de chariots élévateurs et les mesures de prévention associées
- ▶ Maîtriser la technologie et les caractéristiques de fonctionnement des chariots élévateurs
- ▶ Réaliser les vérifications de prise et de fin de poste
- ▶ Conduire un chariot élévateur en sécurité dans des conditions représentatives de l'activité réelle
- ▶ Restituer les éléments nécessaires à la délivrance, par l'employeur, de l'autorisation de conduite

Programme détaillé

Module 1 — Réglementation de la conduite des chariots élévateurs — 2h

- ▶ Code du travail : art. R.4323-55 à R.4323-57
- ▶ CACES® et référentiel R489 : rôle, portée et limites
- ▶ L'autorisation de conduite : les 3 piliers, responsabilités de l'employeur et du conducteur

Module 2 — Technologie des chariots élévateurs — 2h

- ▶ Les différents types de chariots et leurs usages
- ▶ Organes de sécurité, plaque de charge, notions de stabilité

Module 3 — Risques liés à la conduite et prévention — 3h

- ▶ Accidents types liés à la conduite de chariots
- ▶ Circulation, coactivité avec les piétons, angles morts
- ▶ Équipements de protection individuelle et consignes de circulation

Module 4 — Vérifications de prise et de fin de poste — 1h30

- ▶ Points de contrôle avant utilisation
- ▶ Conduite à tenir en cas d'anomalie

Module 5 — Prise en main du chariot et manœuvres de base — 2h30

- ▶ Poste de conduite, commandes, démarrage
- ▶ Manœuvres de base en zone dégagée

Module 6 — Exercices de manutention — 3h

- ▶ Gerbage et dégerbage
- ▶ Circulation en espace contraint
- ▶ Prise et dépose de charges à différentes hauteurs

Module 7 — Mises en situation représentatives de l'activité réelle — 3h

- ▶ Parcours et exercices reproduisant les conditions réelles de travail des stagiaires

Module 8 — Évaluation théorique des connaissances — 1h

- ▶ Questionnaire portant sur la réglementation, la technologie et la prévention des risques

Module 9 — Évaluation pratique de la conduite en sécurité — 2h

- ▶ Mise en situation évaluative individuelle sur chariot

Module 10 — Restitution et transmission à l'employeur — 1h

- ▶ Compte-rendu individuel des résultats théoriques et pratiques
- ▶ Éléments transmis à l'employeur en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite

Méthodes mobilisées

- ▶ Méthode affirmative : apports théoriques et démonstrations du formateur
- ▶ Méthode interrogative : échanges, questionnements, retours d'expérience des participants
- ▶ Méthode active et démonstrative : exercices pratiques, mises en situation, ateliers, études de cas réels
- ▶ Remise d'un support pédagogique numérique et/ou papier à chaque participant

Modalités d'évaluation

- ▶ Évaluation des besoins et du niveau en amont de la formation (questionnaire de positionnement)
- ▶ Évaluation formative en cours de formation : exercices, mises en situation, quiz
- ▶ Évaluation sommative en fin de formation : questionnaire ou mise en situation évaluative
- ▶ Questionnaire de satisfaction à chaud, complété par une évaluation à froid à 3 mois (non obligatoire, proposée sur base volontaire)
- ▶ Délivrance d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis

À l'issue de la formation, un compte-rendu d'évaluation théorique et pratique est remis à l'employeur du stagiaire. L'employeur reste seul décisionnaire de la délivrance de l'autorisation de conduite (art. R.4323-56), après vérification de l'aptitude médicale par le médecin du travail et transmission par ses soins des consignes et de la connaissance des lieux propres au site d'utilisation.

Moyens techniques et pédagogiques

- ▶ Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, connexion internet)
- ▶ Supports pédagogiques remis à chaque participant
- ▶ Études de cas, exercices pratiques et mises en situation adaptés au secteur d'activité des participants
- ▶ Évaluation à froid à 3 mois proposée sur base volontaire (non obligatoire), afin de mesurer les effets de la formation dans la pratique professionnelle

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation et attestation de compétences remises à chaque participant à l'issue de l'action.